Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251216-DELIB2025332-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2025-332		Nomenclature 7.5
Promotion touristique, Musique, Chant et Danse – Demande de subvention 2025 de l'association Jazz Kreiz Breizh		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	9	9

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 16 heures
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le neuf décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni à la mairie de Spézet, salle du conseil, rue Eugène Hénaff à Spézet,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2020 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Guy CITERIN a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Depuis 2021, la Communauté de communes de Haute Cornouaille et l'association Jazz Kreiz Breizh ont développé un partenariat pour 2 ans. L'objectif principal de ce partenariat est d'aider l'association à développer ses actions sur le territoire :

- devenir un « festival 0 plastique », à moyen terme puis un « festival 0 déchet » à plus long terme,
- de répondre aux attentes des visiteurs et d'améliorer la promotion de leurs actions,
- de soutenir les actions organisées à destination des jeunes de moins de 26 ans par l'association.

Par mail du 9 décembre, l'association Jazz Kreiz Breizh a adressé à la CCHC sa demande de subvention pour l'année 2025 pour les actions organisées à destination des jeunes. Le montant sollicité est de 2 700 €.
Pour rappel, la CCHC a attribué une subvention annuelle de 2 500 € en 2021 et 2022, et de 2 700 € en 2023 et 2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention de l'association Jazz Kreiz Breizh pour l'année 2025 pour un montant de 2 700 euros inscrit au BP 2025,***
- ***a autorisé le Président à verser la subvention 2025 à l'association Jazz Kreiz Breizh.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 16 décembre 2025.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251216-DELIB2025332-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

NOM	Présent	Absent excusé
Bernard SALIOU	X	
Tugdual BRABAN	X	
Francis LE BAUT	X	
Joëlle LE BIHAN		X
Yvon COQUIL	X	
Annick BARRE		X
Martine QUEMERE	X	
Denis SALAUN	X	
Jean-Claude GOUIFFES	X	
Guy CITERIN	X	
Philippe ANSQUER	X	

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 9

Etaient également présents :
Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec
Catherine LE PORS, assistante de direction